

Besançon, le 19 juillet 2011

AVANTAGES ET DES SERVICES DE L'ABONNEMENT

1. Principe de fonctionnement du système

BEETRACKING™ est une solution de lutte contre le vol des ruches, basée sur la **dissuasion**, utilisant des tags rfid. Les puces Beetracking™ sont fixées dans les ruches, suivant une stratégie de protection propre à chaque apiculteur. Ce dernier renseigne en ligne les informations sur le matériel apicole qu'il a équipé de puces RFID et ajoute à sa convenance des photos pour affiner la protection de son rucher.

En cas de vol, l'apiculteur déclare dans la base de données en quelques clics le matériel concerné. Les informations d'alertes sont alors automatiquement mises à la disposition des autorités compétentes, ainsi qu'aux syndicats apicoles et associations sous la forme d'une liste noire de ruches volées. En cas de suspicion (ruches suspectes), un terminal de lecture équipé du système BEETRACKING permet de vérifier à distance, la présence de puces volées et d'identifier leur propriétaire.

2. Services de l'abonnement

Le pack BEETRACKING™ comprend 100 puces, 5 autocollants extérieurs dissuasifs et 12 mois d'abonnement aux services proposés en ligne.

L'abonnement de 12 mois débute lorsque l'apiculteur saisit en ligne le numéro du lot de puces. En clair, un apiculteur peut parfaitement acheter un lot en juillet, et décider de l'activer en septembre (par exemple). Dans ce cas, l'abonnement débute en septembre.

<p>Gestion des informations saisies dans la base de données</p>	<ul style="list-style-type: none">  Les informations renseignées par les apiculteurs sont gérées dans une base de données développées par Aprogsys. Cette base de données est protégée, sécurisée, sauvegardée par des procédés informatiques de dernières générations.  Les informations saisies par l'apiculteur restent totalement confidentielles et ne seront communiquées à des tiers <u>que dans le cas</u> d'une enquête lors d'une déclaration de vols.  Les informations sont accessibles 24h/24h par l'apiculteur au moyen d'un code personnel, pendant toute la durée de validité de son abonnement  Les informations saisies dans la base de données sont conservées pendant la période de validité de l'abonnement. Elles sont conservées pendant une période de 24 mois hors abonnement. Dans ce cas l'apiculteur conserve son compte mais n'a plus accès aux informations. Il peut à tout moment prendre un nouvel abonnement pour réactiver ses droits. Au-delà de 24 mois, sans renouvellement de l'abonnement, Aprogsys se réserve le droit de supprimer les données de la base de données.
<p>Déclaration d'un vol (ou retrouvé) et la création d'une liste noire</p>	<ul style="list-style-type: none">  L'apiculteur qui constate un vol de tout ou partie de son matériel, déclare le sinistre sur le site internet.  La déclaration de vol est disponible au format PDF. L'apiculteur peut donc enregistrer la déclaration comme bon lui semble, l'imprimer pour la remettre aux enquêteurs (police, gendarmerie), aux assureurs, autres.  En cas de déclaration de vol, l'information est immédiatement prise en compte par nos soins, dans une liste noire de ruches volées.  L'apiculteur peut de la même manière déclarer

	<p>le matériel qu'il a retrouvé. Dans ce cas, la déclaration de vol est annulée et la liste noire est mise à jour.</p> <ul style="list-style-type: none">  La liste noire est maintenue tant que l'enquête n'est pas terminée.  La liste noire existe sous deux formes : une version intégrale à diffusion restreinte contenant tous les détails du vol et une version simplifiée et anonyme pour une diffusion généralisée.  La liste noire simplifiée est anonyme. Elle contient le détail des ruches et matériels volés, les photos (si dispo), la département, la date du vol.  Le contenu des photos et des commentaires ajoutés par l'apiculteur relèvent de la responsabilité du déclarant.
<p>Diffusion de la liste noire</p>	<ul style="list-style-type: none">  Les déclarations de vols sont connues de l'administrateur du site internet. La liste noire n'est jamais communiquée dans son intégralité sauf aux enquêteurs assermentés (gendarmerie, police), pour des besoins d'enquête.  La liste noire simplifiée est mise à disposition de la communauté des adhérents à BeeTracking, afin de partager l'information et d'augmenter les chances de repérer des ruches ou matériels suspects, sur tout le territoire.  Les destinataires de la liste noire simplifiée sont : les établissements ICKOWICZ, les syndicats et associations apicoles *, les adhérents dont l'abonnement est en cours de validité.  La liste noire est accessible dans la rubrique « alertes beetracking ». Il suffit de cliquer sur la onglet « signalement de vols » et la liste noire à jour s'affichera.
<p>Les syndicats</p>	<ul style="list-style-type: none">  Une version du système a été spécialement

<p>et associations apicoles *</p>	<p>développée pour permettre aux syndicats et associations apicoles d'avoir accès gratuitement à la liste noire simplifiée. Elle est limitée à un seul droit d'accès par syndicat</p> <ul style="list-style-type: none">  Cette version spécifique permet de faire circuler immédiatement l'information au niveau national.  Elle ne donne pas accès aux autres fonctions.  <u>Il convient d'informer tous les syndicats et associations apicoles officielles qu'ils prennent directement contact avec nos services pour que nous puissions les enregistrer et ouvrir leurs droits. (totalement gratuit)</u>
<p>L'enquête et les moyens techniques mis en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none">  La présence de ruches ou matériels apicoles considérés comme suspects sera signalée directement aux autorités compétentes assermentées (gendarmerie, police, douanes) et/ou aux syndicats et associations apicoles.  BEETRACKING ne prend pas en compte les déclarations de suspicion qui seront faites en ligne car nous n'avons pas vocation à mener des enquêtes.  Aprogsys met à disposition un matériel portatif aux autorités compétentes assermentées (gendarmerie, police, douanes) et/ou aux syndicats et associations apicoles, afin de confirmer la présence de puces faisant partie d'une liste noire.  La mise à disposition du terminal est provisoirement gratuite, à l'occasion du lancement du système. Les frais d'expédition, de retour et d'assurances seront facturés au prix coûtant. (prix colissimo France)  Dès lors que le système sera déployé in situ, nous étudierons ensemble la meilleure approche technique et économique pour la mise en place d'un parc de terminaux.

L'enquête et les actions de terrain	<ul style="list-style-type: none"> Le système prévoit deux types d'utilisateur : l'enquêteur non assermenté (syndicat, apiculteur, etc), et l'enquêteur assermenté (gendarmerie, police, douane) L'enquêteur non assermenté pourra vérifier la présence de puce, et le cas échéant, leur appartenance à une liste noire L'enquêteur assermenté pourra vérifier la présence de puce appartenant à une liste noire ainsi que l'origine des ruches volées. L'enquêteur doté du terminal portatif s'identifiera au moyen d'un code spécifique qui sera livré avec le terminal. Il présente le terminal à quelques centimètres des ruches. L'antenne du terminal émet un champ radio UHF qui permet d'entrer en communication avec les puces UHF présentes dans la ruche Le terminal affiche de façon non équivoque la présence de puce, et l'appartenance des puces détectées à une liste noire. L'enquêteur quitte l'application en fin d'utilisation. La séquence d'utilisation du terminal est mémorisée et protégée dans la mémoire du terminal. Les informations sont ensuite remontées à la base de données via une connexion internet classique dans un premier temps. D'autres solutions de communication restent à définir.

Bee Tracking System

Mes ruches sont labellisées (autocollant extérieur)

Je «puce» mes ruches

Mes ruches sont pucées

Cadres réservés au miel
Cadre
Corps principal de la ruche (six cadres)
Ponte du couvain
Protège-pluie
Planche d'envol
Réducteur d'entrée

A.T.S.
antennas tracking solutions

Option Enquête
Terminal Portatif (lecture puces) pour aider à la recherche et à l'enquête

Je signale un vol

- Signaler un vol dans la base de données
- Liaison avec les autorités compétentes (Gendarmerie, syndicat, douanes)

Je répertorie mes ruches

- Accès sécurisé (login / password)
- Détail du rucher
- Association puces/élément
- Journal de suivi

APROGSYS - 7 rue Lavoisier - Z.I. des Tilleroyes - 25000 BESANCON - Tel : +33 (0)3 81 47 70 35 - commercial@aprogsys.com

3. Renouvellement de l'abonnement

Je vous confirme que le renouvellement de l'abonnement est le suivant :

🐝 36 € pour une nouvelle période de 12 mois, soit 3 € par mois

🐝 60 € pour une nouvelle période de 24 mois, soit 2.5 € par mois

Le paiement s'effectue directement en ligne, au moyen d'une connexion sécurisée type Paypal.

Nous étudions le cas échéant d'autres modes de paiement (chèque, virement, autres) en fonction de la demande des apiculteurs.

Bonne fin de saison apicole 2011.



www.beetracking.com